

Les laïques : l'appel au changement

Jacques Racine

Number 759, September 2012

Une Église appauvrie : une chance?

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/67334ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Centre justice et foi

ISSN

0034-3781 (print)

1929-3097 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Racine, J. (2012). Les laïques : l'appel au changement. *Relations*, (759), 24–25.

Les laïques : l'appel au changement

Un nouveau modèle d'Église où la place des laïques est centrale s'impose comme un retour aux sources.

JACQUES RACINE

L'auteur est professeur émérite à l'Université Laval

Au Québec, au cours des dernières décennies, plusieurs personnes ont remis en question le dualisme «clercs-laïques» comme modèle d'organisation de l'Église, tout autant que celui «homme-femme» pour traiter de la répartition des ministères, du pouvoir et de l'autorité. Pourtant, on est encore aux prises aujourd'hui avec le même clivage clercs-laïques, la même concentration des pouvoirs liée à leur sacralisation et la même discrimination des femmes quant à l'accès aux ministères. L'appauvrissement de l'Église et les besoins des communautés de croyantes et de croyants n'appellent-ils pas à un nouveau modèle d'Église qui serait fondé sur une reconnaissance de celle-ci comme peuple de Dieu (et non simplement comme institution hiérarchique); sur une valorisation du baptême; sur un rapport bienveillant au monde dont l'Église est partie prenante et sur une reconnaissance des ministères laïques comme services indispensables à la vie des communautés?

L'ENGAGEMENT LAÏQUE

Selon le dictionnaire, le terme *laïc* renvoie à l'ensemble des chrétiens non ecclésiastiques. Or, cette définition procède par la négative. La théologie et le concile Vatican II rappellent plutôt que les laïques sont, par leur baptême – rite d'entrée dans l'Église – et en tant que disciples de Jésus-Christ, membres à part entière de l'Église-peuple de Dieu. Il leur incombe la responsabilité de rendre l'Évangile accessible à tous.

Les laïques en tant que tels sont responsables de participer à la transformation de la société et des différents systèmes politiques, économiques, financiers et sociaux afin que s'y révèle l'esprit des Béatitudes, que s'y construisent la justice, la liberté, la solidarité et la vérité qui sont au fondement de la paix. Ils sont solidaires de ce monde auquel ils appartiennent. Ils en partagent les recherches, les faux pas, les reculs, les avancées et les réussites. Leur manière de vivre la foi au cœur de la société est marquée par une quête, un questionnement, un partage avec des hommes et des femmes d'horizons divers. Ils reconnaissent les fautes, les dérives, les errements des uns et des autres, et ceux qui leur sont propres. Ils croient que Dieu a

créé l'être humain libre et donc capable de péché, mais qu'en Jésus-Christ, il a offert le pardon et la réconciliation, des outils indispensables pour bâtir la justice et la paix. Au cœur des défaites rencontrées, ils cherchent à garder vive l'espérance.

Solidaires du monde, les laïques le sont aussi de l'Église qui, comme eux, se reconnaît au cœur de cette société dont elle partage les joies et les peines, et pour qui rien de ce qui est humain ne peut lui être étranger. Mais cette



double solidarité peut, à certains moments, se vivre dans une tension difficile, surtout lorsque la hiérarchie ecclésiastique prend trop de distance face au terrain séculier, à l'ambiguïté des situations et aux risques inhérents à toute action; ou encore lorsque les responsables ecclésiastiques ne

Daniel LeBlond,
Autoportrait 5, 2012,
huile sur lin, 138 X
195 cm. Photo :
Michel Dubreuil

savent plus écouter ni les chrétiens engagés, leurs luttes et leurs difficultés, ni les cris des indignés et des pauvres, ni la souffrance des laissés-pour-compte. Cependant, cette tension peut aussi être féconde si, en Église, on se met à l'écoute les uns des autres; si on se donne l'occasion de prier, de partager la parole de Dieu et les expériences de vie, de discerner et de célébrer ensemble; si on forme une communauté de diverses manières.

Dans le contexte actuel, où l'Église ne possède plus ses propres institutions éducatives et sociales et est de plus en plus absente de l'espace public, la reconnaissance de cette mission des baptisés au cœur du monde est essentielle et doit être respectée dans sa spécificité, sa complexité et son autonomie. Cette reconnaissance par les premiers responsables de l'Église peut s'exprimer de diverses façons: sous forme d'appuis à l'action des laïques, d'appels à leur collaboration à partir de leurs talents et de leurs charismes, d'invitations à exercer des responsabilités et à prendre la parole, d'accès à des ressources matérielles et financières, etc. L'engagement laïc a été trop souvent évalué sous l'angle du contrôle hiérarchique et du point de vue de celui qui donnait le mandat, comme l'ont dévoilé la crise de l'Action catholique et celle, plus récente, de Développement et Paix. Il faut plutôt savoir y discerner le courage d'agir, la recherche d'avenues praticables, le défi de l'incarnation de la foi au quotidien et le désir de célébrer l'Esprit de Dieu à l'œuvre chez tous ceux et celles qui s'engagent dans le monde au nom de leur foi en Jésus-Christ.

Dans le contexte actuel, où l'Église ne possède plus ses propres institutions éducatives et sociales et est de plus en plus absente de l'espace public, la reconnaissance de cette mission des baptisés au cœur du monde est essentielle et doit être respectée dans sa spécificité, sa complexité et son autonomie.

DES MINISTÈRES LAÏQUES?

Ce rôle majeur des laïques dans la transformation du monde n'empêche pas de soulever la nécessité, pour eux, de rendre des services ou de mettre à l'œuvre leurs charismes et leurs talents au sein de l'institution ecclésiale qui en a grand besoin. Certains peuvent même y trouver encore un emploi rémunéré. Cependant, non seulement faut-il respecter leur statut et leur style de vie, mais aussi tirer profit de leur différence, de leur rapport privilégié au monde et de leur proximité avec les communautés de sorte que l'Église puisse plus facilement être reconnue comme sacrement, comme signe du salut. Cette collaboration ecclésiale doit s'accomplir en toute coresponsabilité.

On peut certes se demander pourquoi l'Église québécoise ne reconnaît pas institutionnellement certains ministères laïques. Dès 1975, M^{gr} Malula, archevêque de

Kinshasa, institua, dans son diocèse, le ministère laïque de la présidence de communauté et, en 1978, le ministère laïque d'assistant-paroissial. Un peu plus tard, le ministère d'animateur pastoral lié à un secteur ou à un milieu fut créé, tout cela en conformité avec les orientations données par Paul VI dans un texte (*Motu proprio*) de 1972. Ces ministères permettaient à des communautés chrétiennes de s'organiser et de se développer. Au Québec, pendant cette même période, des laïques ont souvent été engagés dans les paroisses, les régions, les mouvements et les diocèses, pour assurer l'animation, l'éducation à la foi et l'accompagnement spirituel. Lors des regroupements paroissiaux, certains se sont vus confier des responsabilités pour garder vivantes les communautés locales. D'autres ont animé des communautés de base. Dans le cadre de l'initiation chrétienne, de la catéchèse et de l'évangélisation, beaucoup ont exercé des responsabilités importantes. Cependant, l'épiscopat québécois, qui a été parmi les premiers à participer au renouvellement du dia-

conat permanent¹ ouvert aux laïques, n'a pas cru bon d'instituer des ministères laïques qui, pourtant, pourraient contribuer à la vie des communautés chrétiennes sur le vaste territoire du Québec et à sortir du clivage structurel «clercs-laïques».

L'épiscopat perçoit que les conditions nécessaires à la réussite d'une telle initiative ne sont pas réunies et il hésite à en pousser la réalisation dans un contexte romain défavorable. Pour que ces ministères laïques puissent porter fruit et contribuer à un nouveau modèle d'Église

au Québec, il faut qu'ils soient accessibles autant aux femmes qu'aux hommes, qu'ils se fondent sur le baptême et la confirmation, qu'ils se détachent totalement des étapes qui conduisent au presbytérat, qu'ils ne soient pas permanents et qu'ils ne contribuent d'aucune façon à former un clergé de second ordre. Ces conditions ne se réaliseront pas tant qu'on cherchera, avant tout, la protection de l'ordre clérical et de la structure pyramidale de l'Église, l'un et l'autre liés à leurs lointaines accointances avec l'empire romain.

Heureusement, l'engagement des laïques ne tarit pas, comme on peut le constater par de multiples œuvres fondées par eux depuis Vatican II (l'Arche de Jean Vanier, différentes maisons d'accueil, des services à la collectivité, etc.) et par leur présence active en Église. Ouverts aux besoins des hommes et des femmes de ce temps et à l'appel de l'Esprit, soucieux du développement d'un humanisme inspiré de l'Évangile, ils inventent les chemins nécessaires au renouvellement de l'Église en attente d'une reconnaissance bien méritée et d'une transformation de l'institution. ●

1. Le concile Vatican II a réinstauré l'état permanent du diacre qui n'était plus qu'une étape du sacerdoce. Le diacre peut être choisi parmi des hommes mariés ou célibataires. Son service peut consister à s'occuper d'œuvres caritatives, à participer étroitement à la liturgie (proclamer l'Évangile et faire l'homélie, par exemple) et à célébrer le baptême et le mariage, par exemple.